



FORCE OUVRIERE JUSTICE

QUITTE LA TABLE !

Ce matin, les organisations syndicales représentatives ont été conviées pour une réunion d'information concernant les travaux de douches de la population pénale et faire le point sur l'effectifs des agents de la détention.

Un planning du déroulé des travaux nous a été présenté avec les différentes phases ainsi que leur durée.

Ces travaux devraient commencer le 3 janvier 2024 et se terminer le 26 juillet 2024 (sur le papier).

Force Ouvrière Justice a réitéré sa demande de douches provisoires ainsi que le désencombrement de notre établissement.

Notre Direction nous a informé que la faisabilité de la mise en place de douches provisoires était en cours. Par contre il n'y aura pas de désencombrement massif.

Notre organisation syndicale regrette également qu'à un mois du début des travaux aucun groupe de travail n'a été organisé comme nous l'avions demandé.

Force Ouvrière Justice sait que les surveillants(es) « **de base** » comme un certain membre de notre hiérarchie aime si bien qualifier ainsi que l'ensemble des agents de tout corps et grades confondus du Centre Pénitentiaire de Lorient/Ploemeur seront à la hauteur des enjeux que représente ce projet tant attendu.

Leur professionnalisme et leur dévouement n'est plus à démontrer !

Le bureau local **Force Ouvrière Justice** restera attentif sur le déroulé des travaux soyez en certain.

Deuxième point du jour : Point sur les effectifs

FORCE OUVRIERE QUITTE LA TABLE !

FORCE OUVRIERE NE PARTAGERA PAS LA RESPONSABILITE AVEC LA DIRECTION DU FIASCO A VENIR !

Madame la Directrice, **Force Ouvrière Justice** et l'ensemble des personnels de notre établissement n'ont pas besoin de réunion de ce type pour constater le chiffre catastrophique de nos effectifs et le fonctionnement en mode dégradé.

Pour **Force Ouvrière Justice** ce point abordé lors de cette réunion n'est qu'une main tendue aux organisations syndicales pour qu'elles vous trouvent des solutions pour que l'établissement fonctionne en mode dégradé et rester autour de la table c'est cautionner et acter ce mode de fonctionnement.

Madame la Directrice, lors des comités techniques, notre organisation syndicale a toujours été claire.

Le fonctionnement en mode dégradé des établissements pénitentiaires est interdit depuis octobre 2018.

Force Ouvrière Justice s'y est toujours opposé et restera toujours ferme à ce sujet.

Ce n'est en aucun cas à une organisation syndicale à vous apporter des solutions !

C'EST DE VOTRE RESPONSABILITE !

EN AUCUN CAS CELLE DE FORCE OUVRIERE JUSTICE !

Le bureau local **FO**
Le 06 décembre 2023

